

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Les Budgets Primitifs 2017 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 27 mars 2017. La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée compte 16 budgets : 1 budget principal, et 15 budgets annexes (10 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget transport, 1 budget ordures ménagères, 1 budget eau et 1 budget assainissement).

### ELEMENTS DE CONTEXTE

#### **National :**

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros prévu par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 se poursuit. Les contributions au redressement des finances publiques des collectivités sont lissées sur 3 ans, de 2015 à 2017, et se rajoutent aux – 1,5 milliards de 2014, ce qui porte la baisse totale à 11,5 milliards d'euros. Ces ponctions viennent en déduction des attributions de Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités.

Afin d'atténuer les effets des évolutions de la carte intercommunale et la réduction de l'enveloppe DGF consacrée aux communautés d'agglomération, le montant unitaire de dotation par habitant passe de 45,40 € par habitant en 2016 à 48,08 € par habitant en 2017.

Concernant le FPIC, il devait progresser en 2017 et passer à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, mais l'article 143 de la loi de finances pour 2017 maintient les ressources de ce fonds à 1 milliard d'euros.

Et l'article 99 de la loi de finances 2017 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases de +0,4% pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties en 2017 au lieu de +1% en 2016.

#### **Local :**

L'année 2017 est tout d'abord marquée par l'intégration de la commune de Tourbes à notre périmètre intercommunal. La CAHM passe donc de 19 à 20 communes, et compte désormais 76 486 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (population totale – source INSEE).

A cette date, la CAHM a également pris de nouvelles compétences :

➤ De façon anticipée les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, puisque la loi « Notre » du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire de ces compétences des communes vers les EPCI seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La CAHM est responsable du bon fonctionnement des ouvrages d'eau et d'assainissement sur le territoire qui compte 16 stations d'épuration et près de 450 km de réseau d'assainissement. Cette prise de compétence engendre la création de 2 budgets annexes.

➤ La promotion du tourisme, qui se traduit sur notre territoire par la fusion des 4 offices de tourisme existants (Agde/Le Cap d'Agde, Pézenas Val d'Hérault, Portiragnes et Vias) en un seul office de tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée », sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les évolutions réglementaires portent également sur un nouveau libellé de la compétence obligatoire « transport urbain » dans l'aménagement du territoire et l'ajout pour la compétence

économique de « la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

La mutualisation se poursuit principalement avec la ville d'Agde, des services communs rattachés à la CAHM sont opérationnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier : garage, ordonnancement, logistique ainsi qu'un service commun achat et marchés rattaché à la ville d'Agde.

Les budgets primitifs 2017 de la C.A. Hérault Méditerranée seront soumis au vote après qu'ait eu lieu le débat sur les orientations budgétaires lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 27 février 2017. Ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire et a été adopté à l'unanimité. De plus, le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation a été présenté lors de la même séance.

Ils sont présentés avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016.

## **BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget Primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée se présente de la façon suivante :

		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement	51 701 080,78 €	50 204 841,52 €
<b>REPORTS</b>	Résultat de fonctionnement reporté		1 496 239,26 €
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 701 080,78 €</b>	<b>51 701 080,78 €</b>
		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement	21 690 118,38 €	22 563 328,49 €
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de 2016	2 143 288,74 €	923 066,65 €
	Solde d'exécution reporté		347 011,98 €
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 833 407,12 €</b>	<b>23 833 407,12 €</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>75 534 487,90 €</b>	<b>75 534 487,90 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent à 46 416 080,78 €, soit en augmentation de 12,08%.

#### **DEPENSES :**

**Le chapitre 011 « charges à caractère général »**, comprenant notamment les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les charges afférentes aux fluides, au carburant, à l'énergie,....s'établit à 7 637 244,53 €, soit en augmentation de + 1,84% par rapport au BP2016.

**Le chapitre 012 « charges de personnel »** est prévu à 17,1 millions d'€, est en hausse de 2,9 M€, par rapport aux 14,2 M€ du Compte Administratif 2016. Cette hausse s'explique par le transfert des services communs, du tourisme, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que par les augmentations réglementaires et le régime indemnitaire. A champ de compétence équivalent l'effectif est stable, néanmoins, avec le transfert des compétences, la gestion des services communs et l'élargissement de notre territoire à la commune de Tourbes, l'effectif a augmenté de 59 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce chapitre est largement impacté par ces prises de compétences, mais il doit s'analyser en tenant compte des remboursements, inscrits au chapitre 70, des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Office du Tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée », et de la ville d'Agde pour les services communs. S'agissant des heures supplémentaires, l'objectif pour 2017 est une réduction de 20% grâce à une réflexion engagée sur les rythmes de travail des services de proximité.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits »** comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 €), en hausse du fait de l'intégration de la commune de Tourbes, le reversement de fiscalité envers les communes (les attributions de compensation) pour 3 762 462 €, ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'OT communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 1 695 833 €. Ce chapitre est en hausse de +13,21%.

**Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** s'élève à 4 904 734,52 €, soit une hausse de + 0,40% par rapport au BP2016. Ce chapitre est constitué principalement :

- des participations aux organismes de regroupement : SCOT du Biterrois (157 561,16 €), pôle aéroportuaire (1 252 400 €),
- de la contribution annuelle de la CAHM au fonctionnement du centre aquatique de l'Archipel (687 700 €),
- d'une subvention d'équilibre de 700 000 € au budget annexe du Transport,
- de subventions aux organismes privés pour 776 600 €.

**Les charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à 862 298,57 €, et sont en baisse de 18,58% par rapport au BP2016.

**Au chapitre 68** sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 250 000 € : 100 000 € pour le risque de condamnation sur le dossier du Centre Aquatique de l'Archipel et 150 000 € de provision pour assurer un équilibre de la zone d'activités du PAEHM La Capucière à Bessan.

### **RECETTES**

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 49 310 220,52 €, soit en hausse de 9,82%.

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** correspond aux remboursements de rémunérations de personnel qui sont estimés à 80 000 €, dont la majorité des remboursements au titre des postes intercommunales.

**Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses »** s'élève en 2017 à 2 867 232 €, soit en hausse de +18,6% par rapport au BP2016. Comme indiqué précédemment, la hausse de ce chapitre s'analyse en parallèle de celle du chapitre 012, mais est atténuée par le fait que le reversement du budget annexe des ordures ménagères est à partir de cette année prévu sur le chapitre 73 et non plus au chapitre 70.

**Le chapitre 73 « impôts et taxes »** s'établit à 35 969 278,30 €. Il regroupe le produit fiscal perçu par la CAHM, en hausse de 530 000 € malgré le plafonnement de l'augmentation des bases. **Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition ; les taux d'imposition sont maintenus en 2017, à savoir : CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TH = 10,88% ; FNB = 3,45%.**

Le coefficient de la TASCOT est lui aussi maintenu à 1,20%.

En 2017, le reversement du budget des ordures ménagères apparaît au chapitre 73 pour 1 977 418,30 €.

La part de droit commun du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) perçue par la communauté d'agglomération est estimée à 1 098 262 €.

**Le chapitre 74 « dotations et participations »** enregistre une baisse de -2,1% (10 316 210 € en 2017 par rapport à 10 532 387 € en 2016). La DGF poursuit la baisse amorcée en 2014, la dotation globale de fonctionnement est estimée à 8 002 862 €.

**Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** est de 17 500 € et compte essentiellement les recettes des locaux loués.

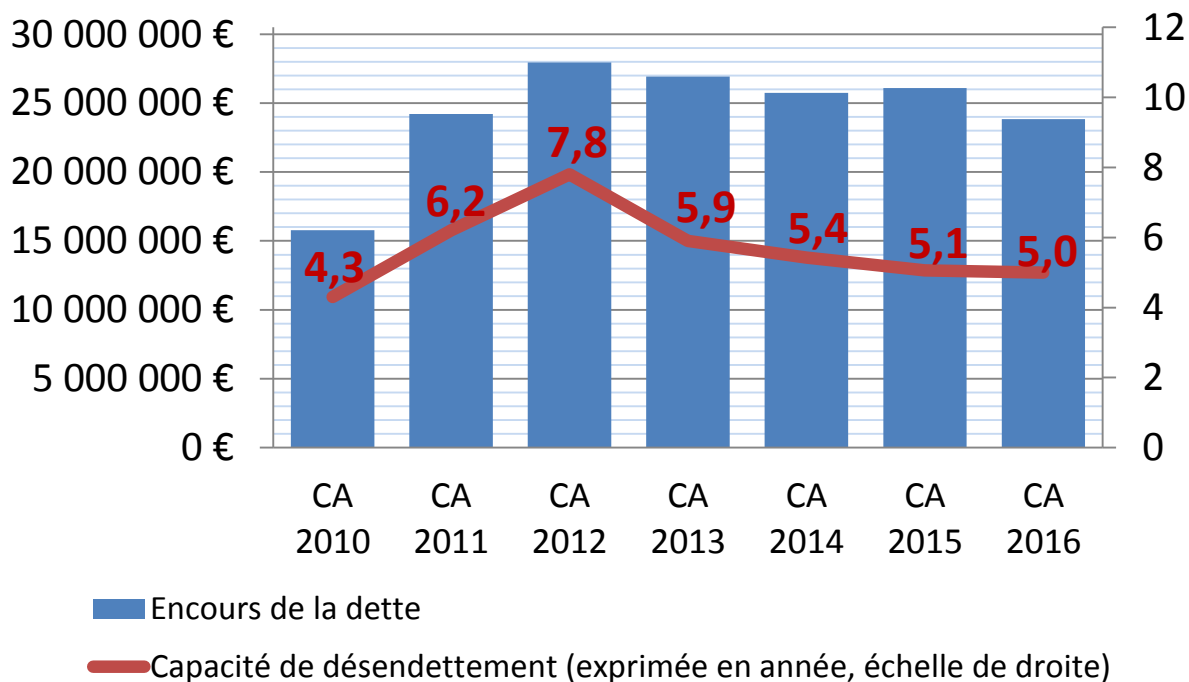
Et dans le **chapitre 77 « produits exceptionnels »**, qui est estimé à 60 000 € en 2017 sont comptabilisés les remboursements de sinistres.

L'Autofinancement, passe de 2 900 000 € au BP2016 à 2 285 000 € au BP2017.

#### **LA DETTE :**

**La structure de la dette :** le budget principal compte 21 emprunts au 01/01/2017, représentant un encours de dette de 23,827 millions d'euros.

91,92% de notre dette est en taux fixe (représentant 21,9 M€ d'encours) et 8,08% en taux révisable (représentant 1,9 M€).



**La capacité de désendettement** (= encours de dette/épargne brute) est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Pour la CAHM, ce ratio s'établit à 5 ans en 2016 ; le budget principal est donc dans une situation saine (seuil d'alerte à 12 ans).

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### DEPENSES :

Les dépenses d'investissement s'établissent à 21 690 118,38 € au BP et à 2 143 288,74 € pour les restes à réaliser de 2016. Elles sont essentiellement composées de :

- 18 237 273,20 € de dépenses d'équipement,
- 2 502 224,18 € de remboursement de capital de la dette.

Les principaux investissements envisagés au cours de l'exercice 2017 sont les suivants :

- 3 800 000 € pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles, dont 1 400 000 € pour le compte de la CAHM et 2 980 000 € de financement de l'Etat et des pénalités SRU des communes,
- 1 680 000 € pour la construction et les aménagements des pépinières d'entreprises HélioPôle sur le site de la Capucière à Bessan et Gigamed à Saint-Thibéry, avec 30% de subventions sur les travaux,
- 1 773 000 € investis pour le très haut débit, avec 453 603 € de recettes,
- 1 777 450 € pour la restauration du trait de côte Vias Ouest / Portiragnes, avec 80% de subventions,
- 3 000 000 € pour la restauration du Château Laurens, avec 70% de subventions,
- 270 000 € pour le développement du site des métiers d'art,

- 334 300 € pour les études pré opérationnelles sur l'Eco accueil du Bagnas, financé à 40%,
- 240 000 € pour la construction d'une bergerie à Castelnau de Guers, financé à 50%,
- 201 800 € pour le programme de restauration des épanchoirs sur le Canal du Midi,
- 500 000 € de fonds de concours aux communes membres,...

**RECETTES :**

Les recettes réelles d'investissement du BP2017 sont de de 17 278 328,49 € et sont essentiellement composées :

- Pour 2 540 000 € de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016,
- De 7 198 747,90 € de subventions
- De 1 472 876,74 € du FCTVA
- 5 696 703,85 € d'emprunt prévisionnel

Il y a 923 066,65 € de recettes des restes à réaliser de 2016.

**RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL**

	CAHM 2017	Moyennes nationales de la strate – DGFIP 2014
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	628,26	347
2. Produit des impositions directes / population	421,77	328
3. Recettes réelles de fonctionnement / population	671,04	420
4. Dépenses d'équipement brut / population	248,18	101
5. Encours de dette / population	324,25	396
6. DGF / population	108,91	142
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37,04%	32,9%
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	99,21%	89,6%
9. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,98%	24,1%
10. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	48,32%	94,4%

## BUDGETS ANNEXES CONSOLIDES

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT 2017 des Budgets Annexes (crédits votés + reports)</b>	
B.A. « TRANSPORT ».....	3 086 470,00 €
B.A. « LE PUECH ».....	1 677 342,26 €
B.A. « ROCHES BLEUES »...	1 604 845,00 €
B.A. « CAPUCIERE ».....	11 512 099,60 €
B.A. « LES CLAIRETTES ».	59 515,33 €
B.A. « PARC TECHNO »....	317 159,88 €
B.A. « L'AUDACIEUX »..	760 986,72 €
B.A. « LA MEDITERRANEENNE »	4 736 264,36 €
B.A. « LE ROUBIE ».....	1 553 745,80 €
B.A. « JACQUES CŒUR ».....	913 772,25 €
B.A. « PLEIN SUD » .....	1 088 497,17 €
B.A. « HAMEAU AGRICOLE ».....	864 976,91 €
B.A. « ORDURES MENAGERES ».	19 219 980,55 €
B.A. « EAU ».....	4 907 800,00 €
B.A. « ASSAINISSEMENT ».....	7 732 540,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>60 035 995,83 €</b>

<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2017 des Budgets Annexes (crédits votés + reports)</b>	
B.A. « TRANSPORT ».....	110 000,00 €
B.A. « LE PUECH ».....	1 989 534,48 €
B.A. « ROCHES BLEUES »...	1 659 690,00 €
B.A. « CAPUCIERE ».....	14 352 103,55 €
B.A. « LES CLAIRETTES ».	116 030,66 €
B.A. « PARC TECHNO »....	624 319,76 €
B.A. « L'AUDACIEUX »..	1 476 973,44 €
B.A. « LA MEDITERRANEENNE »	6 452 666,71 €
B.A. « LE ROUBIE ».....	1 957 491,60 €
B.A. « JACQUES CŒUR ».....	947 544,50 €
B.A. « PLEIN SUD » .....	1 138 410,17 €
B.A. « HAMEAU AGRICOLE ».....	1 548 049,98 €
B.A. « ORDURES MENAGERES ».	0,00 €
B.A. « EAU ».....	6 142 424,00 €
B.A. « ASSAINISSEMENT ».....	14 621 689,68 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT .....</b>	<b>53 136 928,53 €</b>